

# Directive 1 – SIX Swiss Exchange

## **Heures de bourse et de clearing**

---

Version:

01.07.2008

En vigueur depuis:

16.02.2009

## TABLE DE MATIÈRES

1.	Jours de bourse et de clearing .....	1
2.	Heures de bourse et de clearing.....	1
3.	Périodes boursières.....	1
3.1	Généralités.....	1
3.1.1	Marché permanent.....	1
3.1.2	Pause.....	1
3.2	Modèle de marché : Central Limit Order Book (CLOB) .....	1
3.2.1	Préouverture .....	1
3.2.2	Ouverture .....	1
3.2.3	Clôture du négoce .....	2
3.2.4	Négoce post-clôture.....	2
3.3	Modèle de marché: Market Maker Book (MMB).....	2
3.3.1	Préouverture .....	2
3.3.2	Ouverture .....	2
3.3.3	Clôture du négoce .....	2
3.3.4	Négoce post-clôture.....	2
3.4	Modèle de marché: Market Maker Book – Fill-or-Kill (MMB-FoK).....	3
3.4.1	Préouverture .....	3
3.4.2	Ouverture .....	3
3.4.3	Clôture du négoce .....	3
3.4.4	Négoce post-clôture.....	3
4.	Heures de négoce.....	3

## 1. JOURS DE BOURSE ET DE CLEARING

La SIX Swiss Exchange AG ("SIX Swiss Exchange") publie la liste des jours de bourse dans un calendrier du négoce.

Tous les jours de bourse sont également des jours de clearing.

## 2. HEURES DE BOURSE ET DE CLEARING

Les heures de bourse de la SIX Swiss Exchange couvrent la période de 06h00 à 22h00 (HEC).

Les heures de clearing de la SIX Swiss Exchange couvrent la période de 08h00 à 18h15 (HEC).

## 3. PÉRIODES BOURSIÈRES

### 3.1 Généralités

3.1.1 *Marché permanent* Le marché permanent dure de l'ouverture à la clôture du négoce.

3.1.2 *Pause* La SIX Swiss Exchange ne connaît pas de pause pendant le marché permanent.

### 3.2 *Modèle de marché : Central Limit Order Book (CLOB)*

3.2.1 *Préouverture* En général, la préouverture dure de 06h00 (HEC) à l'ouverture. Pendant la préouverture, les participants ont la possibilité d'introduire et d'annuler des ordres dans les carnets d'ordres et, s'agissent des segments qui prévoient l'intervention d'un market maker, des quotes. Les ordres et quotes introduits sont gérés dans les carnets d'ordres sans qu'une conciliation (matching) ait lieu. Un cours d'ouverture théorique est calculé en permanence sur la base des ordres figurant dans chaque carnet d'ordres, puis est communiqué aux participants par le biais de la plateforme de négoce SWXess.

3.2.2 *Ouverture* L'ouverture se déroule selon l'horaire indiqué ci-dessous sous Heures de négoce. L'ouverture de chacune des valeurs mobilières d'un segment s'effectue de façon aléatoire à partir de l'heure d'ouverture. Les ordres et quotes introduits avant l'ouverture d'une valeur mobilière sont pris en considération pour l'établissement de son cours d'ouverture.

- 3.2.3 Clôture du négoce** La clôture se déroule selon l'horaire indiqué ci-dessous sous Heures de négoce.
- Lors de la clôture, le négoce est arrêté et le système de bourse passe au statut de négoce post-clôture.
- Pour certains segments, des fixings de clôture (closing auction) sont effectués afin de fixer les cours de clôture quotidiens. La SIX Swiss Exchange règle les détails dans les Guides SIX Swiss Exchange.
- 3.2.4 Négoce post-clôture** Le négoce post-clôture dure l'horloge de la la clôture du négoce à 22:00 (HEC) et correspond à la préouverture du jour de bourse suivant.
- 3.3 Modèle de marché:  
Market Maker Book  
(MMB)**
- 3.3.1 Préouverture** En règle générale, la préouverture dure de 06h00 (HEC) à l'ouverture du négoce. Pendant la préouverture, les participants ont la possibilité d'introduire et d'annuler des ordres et quotes dans les carnets d'ordres. Les ordres et quotes introduits sont gérés dans les carnets d'ordres sans qu'une conciliation (matching) ait lieu. Un cours d'ouverture théorique est calculé en permanence sur la base des ordres et des quotes figurant dans les carnets d'ordres, puis communiqué aux participants par le biais de la plateforme de négoce SWXess.
- 3.3.2 Ouverture** L'ouverture se déroule selon l'horaire indiqué ci-dessous sous Heures de négoce. L'ouverture de chacune des valeurs mobilières d'un segment s'effectue de façon aléatoire à partir de l'heure d'ouverture. Les ordres et quotes introduits avant l'ouverture d'une valeur mobilière sont pris en considération pour l'établissement de son cours d'ouverture.
- 3.3.3 Clôture du négoce** La clôture se déroule selon l'horaire indiqué ci-dessous sous Heures de négoce.
- Lors de la clôture, le négoce est arrêté et le système de bourse passe au statut de négoce post-clôture.
- 3.3.4 Négoce post-clôture** Le négoce post-clôture dure l'horloge de la la clôture du négoce à 22:00 et correspond à la préouverture du jour de bourse suivant.

- 3.4 *Modèle de marché: Market Maker Book – Fill-or-Kill (MMB-FoK)* Avec le modèle du marché Market Maker Book – Fill-or-Kill, aucun ordre dans le carnet d'ordre n'est administré. Le système de bourse rejette les ordres qui ne peuvent pas être exécutés complètement avec l'entrée.
- 3.4.1 *Préouverture* En règle générale, la préouverture dure de 06h00 (HEC) à l'ouverture du négoce. Pendant la préouverture, les participants ont la possibilité d'introduire et d'annuler des ordres et quotes dans les carnets d'ordres. Les ordres et quotes introduits sont gérés dans les carnets d'ordres sans qu'une conciliation (matching) ait lieu. Un cours d'ouverture théorique est calculé en permanence sur la base des ordres et des quotes figurant dans les carnets d'ordres, puis communiqué aux participants par le biais de la plateforme de négoce SWXess.
- 3.4.2 *Ouverture* L'ouverture se déroule selon l'horaire indiqué ci-dessous sous Heures de négoce. L'ouverture de chacune des valeurs mobilières d'un segment s'effectue de façon aléatoire à partir de l'heure d'ouverture. Les ordres et quotes introduits avant l'ouverture d'une valeur mobilière sont pris en considération pour l'établissement de son cours d'ouverture.
- 3.4.3 *Clôture du négoce* La clôture se déroule selon l'horaire indiqué ci-dessous sous Heures de négoce.
- Lors de la clôture, le négoce est arrêté et le système de bourse passe au statut de négoce post-clôture.
- 3.4.4 *Négoce post-clôture* Le négoce post-clôture dure l'horloge de la la clôture du négoce à 22:00 (HEC) et correspond à la préouverture du jour de bourse suivant.

## 4. HEURES DE NÉGOCE

La SIX Swiss Exchange fixe les heures de négoce et les publie dans les Guides SIX Swiss Exchange.

En cas de situations de marché extraordinaires, la SIX Swiss Exchange peut prolonger ou réduire les heures de bourse et de négoce.

Décision de la Direction générale du 1 juillet 2008. En vigueur depuis le 16 février 2009.